

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

Délibération n°2024/031

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievreetrhone.fr](http://www.entre-bievreetrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 20 février 2024

### MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André –Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry -
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie – Mr PERNOT Bernard
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr MONTEYREMARDE Christian pouvoir à Mr DOLPHIN Jean-Michel - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr PAQUE Yannick - Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr GARNIER Jacques pouvoir à

Mr MONTEYREMARD Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr MERLIN Denis pouvoir à Mr REY Jean-Marc - Mme DEZARNAUD Sylvie pouvoir à Mme GRANGEOT Christelle - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr SGUI Jean-Michel – Mr MERLIN Olivier à Mr GENTY Philippe - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr CHAMBON Denis - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier -

**EXCUSES** : Mr FLAMANT Yann - Mme TYRODE Elisabeth – Mr ANDRE Sébastien – Mr BERHAULT Yann - Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mr COURION Sébastien - Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François - Mr MANIN Gilbert – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Madame Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Tourisme : modification des tarifs du camping intercommunal de Beaurepaire**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant la gestion du camping intercommunal de Beaurepaire,

Considérant la nécessité de réactualiser les prix d'accès au camping intercommunal de Beaurepaire au vu notamment de nouvelles activités et services proposés,

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du camping intercommunal de Beaurepaire telle que ci-dessous détaillée, applicable à compter de la saison 2024 :

	Tarifs 2023 – TTC		Tarifs 2024 - TTC	
	Basse Saison	Haute Saison Juillet / Août	Basse Saison 30/03 au 30/06 01/09 au 13/10	Haute Saison Juillet / Août
<b>EMPLACEMENT</b>				
Nuitée 1 personne (emplacement tente ou caravane + véhicule)	9,50 €	10,50 €	10 €	12 €
Nuitée 2 personnes (emplacement tente, caravane + véhicule ou camping-car)	13,50 €	14,50 €	14 €	17 €
Adulte supplémentaire (+ 7 ans)	3,00 €		5,00 €	
Enfant supplémentaire de 2 à 7 ans	1,50 €		1,50 €	
Enfant moins de 2 ans	Gratuit		Gratuit	
Nuitée groupe (clubs, associations, etc... à partir de 20 personnes) sans électricité (si électricité : nb de branchement à déterminer selon l'équipement)	4 € / personne		6 € / personne	



Branchement électrique (10A) : à la nuitée forfait saison	3,5 € 262 €		3,5 € 262 €	
Forfait au mois (1 ou 2 personnes + emplacement tente ou caravane + 1 véhicule et HORS électricité)	175 €	195 €	175 €	195 €
Forfait saison (1 ou 2 personnes + emplacement tente ou caravane + 1 véhicule et HORS électricité)	902 €		990 €	
Supplément emplacement Grand Confort Forfait Saison	415 €		415 €	
Consommation électrique sur relevé (forfait saison grand confort)	0,30 € / kWh		0,30 € / kWh	
Garage Mort (voiture ou installation)	4 € / jour		4 € / jour	
Aire de service camping-cars			10 €	
MOBIL HOME sur réservation			Minimum 2 nuits	
MOBIL HOME 1 à 2 personnes (1 chambre)	205 € / semaine 38 € / nuit	255 € / semaine (samedi à samedi)	295 € / semaine 55 € / nuit	345 € / semaine (samedi à samedi)
MOBIL HOME 4 à 6 personnes (2 chambres)	225 € / semaine 43 € / nuit	295 € / semaine (samedi à samedi)	345 € / semaine 62 € / nuit	395 € / semaine (samedi à samedi)
Forfait enlèvement Mobil Home ou caravane	500 €		700 €	
Animaux	0,50 €		0,50 €	
Visiteur	1 €		1 €	
Jeton pour machine à laver	3 €		3 €	
Hivernage	125 €		125 €	
Caution badge	20 €		20 €	
Caution bracelet piscine	10 €		10 €	
Caution Mobil-home	300 €		300 €	
WIFI	GRATUITE (pour les campeurs)		GRATUITE (pour les campeurs)	
Piscine selon dates d'ouverture de la piscine	GRATUITE (pour les campeurs)		Le tarif camping comprend l'accès gratuit à la piscine	
<b>LOCATION VAE (Vélo à Assistance Électrique)</b>				
½ journée	15 €		15 €	
Journée	25 €		25 €	
Caution	200 €		200 €	
<b>BOISSONS</b>				
Non alcoolisées 33 cl	1 €		1 €	
Glaces	1,5 €		1,5 €	

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président  
**Robert DURANTON**